

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2017

Le 10 avril 2017 à 20h, le Conseil Municipal d'Obermorschwiller, dûment convoqué le 3 avril 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil, à la mairie.

Nombre de membres :

élus : 11

en exercice : 11

présents : 9

+ 1 procuration

Sous la présidence de M. Georges RISS, Maire,

Etaient présents :

HIGELIN Jean, VONAU Michel, Adjoints,

ENDERLIN Jean-Yves, BIPPUS-HAENGGI Pascale, BARRE Patrick, DITNER Eric, KRITTER Eric, HARNIST Evelyne.

Excusés : Mme SCHNEIDER Caroline, M.GUTLEBEN Gilles

Procuration : M.GUTLEBEN Gilles à M.VONAU Michel

Secrétaire de Séance : Agnès GREDER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour:

1 - Approbation du PV de la séance du 8 mars 2017

2 - Budget Primitif 2017:

- Subventions aux associations
- Détails de l'article Fêtes et Cérémonies
- Taux d'imposition
- Vote du budget 2017

3 - Emplois communaux :

Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017

4- Divers

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mme Agnès GREDER, secrétaire de Mairie, à la fonction de secrétaire de séance.

La réunion se déroule en présence de Mme Delphine Brogly.

1 - Approbation du PV de la séance du 8 mars 2017

Le PV de la séance du 8 mars 2017 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

2 – BUDGET PRIMITIF 2017

• Subventions aux associations (N°2017/04/01)

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune verse annuellement une subvention à diverses associations locales ou départementales d'intérêt public et que les crédits correspondants doivent être inscrits au budget 2017 article 65738.

Le Conseil Municipal, se référant aux différentes demandes exprimées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du représenté, décide d'accorder pour 2017, les subventions suivantes :

Accord 68	220 €
A.P.A.Lib	200 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	500 €
Ass. des Donneurs de Sang d'Obermorschwiller	250 €
Ass.Culture et Solidarité	250 €
Bibliober	250 €
Bibliothèque centrale de prêt	30 €
Cath's Club	250 €
Chorale Ste-Cécile	250 €
Fabrique de l'Eglise	250 €
Football Club d'Obermorschwiller	500 €
Mieux vivre à St-Morand	250 €
Prévention Routière	100 €
Théâtre de la Mascotte	250 €
USEP Ecole Classe verte	1900 €
Union Départementale des Sapeurs-pompiers	220 €
Divers	330 €
<u>TOTAL</u>	6000 €

• Détails de l'article 6232 – Fêtes et Cérémonies (N°2017/04/02)

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des présents et du représenté, **établit** la liste des fêtes et cérémonies 2017 comme suit,

	<u>Dépense maximale votée</u>
* 750 ^{ème} anniversaire du clocher (location chapiteaux, frais de bouche, etc...)	10 000 €
* Nouvel An, Repas annuel des Aînés	2500 €

3 - EMPLOIS COMMUNAUX

Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017 (N°2017/04/05)

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du représenté,

Sur rapport du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le budget de la Commune d'Obermorschwiller ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune d'Obermorschwiller ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe à temps complet est rendue nécessaire par le départ à la retraite du secrétaire de mairie actuel ainsi que par l'accroissement de la charge de travail ;

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} juillet 2017, un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, faisant fonction de secrétaire de mairie, relevant du grade de Adjoint administratif Territorial 2^{ème} classe est à temps complet.

Article 2 :

Le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Article 3 :

L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017 de la collectivité.

4 - Divers

Elections présidentielles :

- Les élus notent leurs disponibilités pour les bureaux des 23 avril et 7 mai 2017

Comcom Sundgau :

- M.Riss fait un point sur l'évolution de la fiscalité suite à la création de cette nouvelle comcom

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 21h45.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la commune d'OBERMORSCHWILLER
Séance du 10 avril 2017**

8

Ordre du jour de la séance:

1 - Approbation du PV de la séance du 8 mars 2017

2 - Budget Primitif 2017: - Subventions aux associations
 - Détails de l'article Fêtes et Cérémonies
 - Taux d'imposition
 - Vote du budget 2017

3 - Emplois communaux :
 Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017

4- Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
RISS Georges	Maire		
HIGELIN Jean	1 ^{er} Adjoint		
VONAU Michel	2 ^{ème} Adjoint		
SCHNEIDER Caroline	3 ^{ème} Adjoint	Excusée	
ENDERLIN Jean-Yves	Conseiller		
BIPPUS-HAENGGI Pascale	Conseiller		
BARRE Patrick	Conseiller		
DITNER Eric	Conseiller		
GUTLEBEN Gilles	Conseiller	Excusé	à M. VONAU
KRITTER Eric	Conseiller		
HARNIST Evelyne	Conseiller		

